

Etablissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »	DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2025-023
	Séance du : 20/05/2025
Modalités de dépôt des listes en vue de la désignation des membres de la CAO	

Le vingt mai 2025, à seize heures trente, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Cité Européenne du théâtre se sont réunis à l'Hôtel de Métropole, en salle Gaïa, 50 place Zeus, sur convocation régulière conformément aux statuts.

Présents : Eric PENSO (visio), Tasnime AKBARALY (visio), Génies BALAZUN (visio), Renault CALVAT, Jacqueline GALABRUN-BOULBES (visio), Marc DANIEL, Michel ROUSSEL, Florence MARCH, Jacky VILACEQUE, Marion BRUNEL, Anne PUCCINELLI

Représentés : Xavier LAUCH, Véronique BRUNET

Excusés :

Autres participants : Juliana STOPPA, Alain PONS DE VINCENT, Jean VARELA, Béatrice AMAT, Stéphane ROQUART, Sylvain BIANCAMARIA, Vanessa RENE-CORAIL

Président de séance : Eric PENSO (visio)



Modalités de dépôt des listes en vue de la désignation des membres de la CAO

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu les articles L.1414-2, L.1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2024, portant création de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » ;

Vu les statuts de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral de création ;

CONSIDERANT la délibération N° 2024-009 en date du 11/10/2024 dont la date limite de dépôt était fixée au 31/10/2024 et qui n'a pas permis de recevoir de candidatures, il est proposé au CA une nouvelle délibération reprenant les mêmes modalités que celle du 11/10/2024, avec proposition d'un nouveau délai.

CONSIDERANT le règlement intérieur des procédures adaptées et formalisées approuvé par le conseil d'administration ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour les procédures formalisées, de mettre en place la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de l'EPCC, laquelle est constituée selon le même mode opératoire que celui afférent à la Commission de Délégation de Service Public, conformément aux dispositions des articles L.1414-2 et L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;



CONSIDERANT que le Conseil d'Administration est amené à délibérer sur les conditions de dépôt des listes en vue de la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres dans les conditions fixées à l'article D. 1411-5.

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5, la CAO à mettre en place est composée comme suit :

- Le/la Président.e de l'EPCC qui est en le/la Président.e ou à défaut le Vice-Président ou la Vice-Présidente, son/sa suppléant.e
- Cinq membres du Conseil d'Administration élu.e.s par celui-ci en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; étant précisé qu'il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléant.e.s en nombre égal à celui des titulaires ;
- Du comptable public de l'EPCC lorsque le président l'invite, avec voix consultative
- Du représentant du ministre chargé de la concurrence, lorsque le Président l'invite, avec voix consultative

CONSIDERANT la nécessité qu'il y a de procéder à l'élection des membres élu.e.s (titulaires et suppléant.e.s) de ladite Commission qui sera constituée pour la durée du mandat qu'ils détiennent au sein du Conseil d'Administration.

A cette fin, il est proposé au Conseil d'Administration de fixer comme suit les conditions de dépôt des listes :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) ;
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
- Les listes doivent être déposées contre récépissé ou parvenir par courrier avec accusé de réception au siège social de l'EPCC Cité européenne du théâtre et des arts associés – Domaine d'O sis 178 rue de la Carriérasse, 34 090 Montpellier. La date limite de dépôt est fixée au 15 juin 2025, 17h.
- Chaque liste doit parvenir sous enveloppe cachetée portant la mention "Election de la commission d'Appel d'Offres de l'EPCC Cité européenne du théâtre"
- Chaque liste établie pour l'élection de la CAO ne peut comprendre que des noms de membres titulaires au sein du Conseil d'Administration y compris pour les membres suppléants de la CAO

Toute liste ne respectant pas les conditions de dépôts susvisées sera déclarée irrecevable.

Dans un objectif de sécurité juridique, les personnes qui sont susceptibles d'être considérées comme étant intéressées, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire, aux affaires qui seront traitées dans le cadre de la Commission d'appel d'offres, ne doivent pas faire acte de candidature (article 432-12 et 432-14 du code pénal portant respectivement sur la prise illégale d'intérêts et sur les atteintes à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics et les contrats de concession).

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit les conditions de dépôt des listes :

- **Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants)**
- **Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants**
- **Les listes pourront être transmises par courrier ou courrier numérique au Président et au Vice-Président jusqu'au 15 juin 2025.**

Fait à Montpellier, le 20 mai 2025,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

